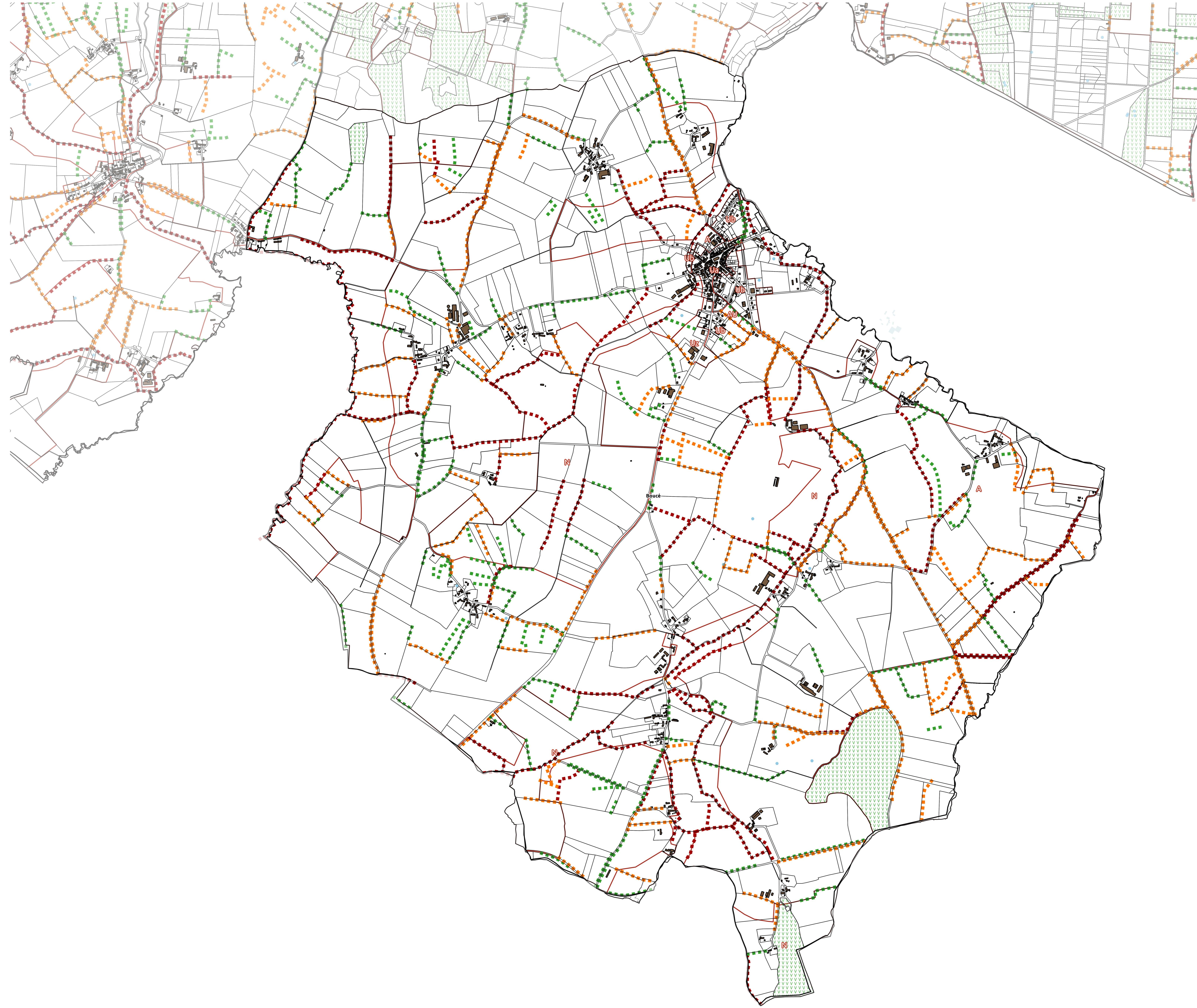


PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 2



Boucé

1. ZONAGE

■ Zonage

2. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

- Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)
- Haie à enjeux faibles à préserver (L.151-23 CU)
- Haie à enjeux modérés à préserver (L. 151-23 CU)
- Haie à enjeux forts à préserver (L. 151-23 CU)

Les Courbes de l'Orne

Règlement graphique
Plan n°2

pièce n°
1 2 3 4 5
A.B.C

Argentan
INTERCOM
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

